



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JANVIER 2023 PROCES-VERBAL

En exercice 11  
Présents 3  
Votants 3  
Absents 8  
Exclus 0

Date de convocation : 24/01/2023  
Date d'affichage : 24/01/2023

Présents :

Messieurs Pascal LAROCHE et Patrice MALLEMONT, et Madame Catherine CROSNIER

Absents :

Messieurs Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX et Bruno VUILLERMOZ

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h40

Celui-ci précise que conformément à la loi, le conseil municipal en date du 23 janvier 2023 n'ayant pas obtenu le quorum, le conseil se réunit donc avec le même ordre du jour et sans condition de quorum.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Patrice MALLEMONT

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2023.**

Le procès-verbal du 13 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Autorisation à donner au maire pour demander des subventions dans le cadre de travaux d'étaieement d'urgence d'une voûte de l'église Saint Josse

Monsieur LAROCHE rappelle que la chute d'une pierre de la voûte située dans la première travée de la nef de l'église Saint Josse, courant décembre 2022 est le signe d'une fragilisation de la voûte qui nécessite un étaieement d'urgence.

Cette intervention a pour but de maintenir la voûte en place ainsi que de sécuriser le lieu jusqu'à ce qu'une réparation durable soit réalisée.

L'Agence NASCA, architecte en charge de la restauration de l'édifice, a consulté plusieurs sociétés et propose l'entreprise CHARPENTIER PM qui travaille déjà sur l'édifice actuellement.

Le coût global de cet étaieement se monte à 72.689,60 € HT.

Monsieur LAROCHE précise qu'il a consulté les services du département, de la région et la DRAC. Suite aux entretiens téléphoniques qu'il a eu, il informe les membres du conseil municipal que la dépense sera prise en charge à hauteur de 80% par des subventions.

Les membres du conseil municipal acceptent que les demandes de subventions soient effectuées pour la réalisation des travaux d'étaie et, afin de faire diligence, autorisent Monsieur le Maire à signer les devis liés à cette opération.

**CLOTURE DE LA SEANCE :**

Monsieur LAROCHE clôture la séance à 18h50

Le Maire  
Pascal LAROCHE



Le secrétaire de séance  
Patrice MALLEMONT

